



Bulletin Officiel

N° 5669 Vendredi 10 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIMED 5

AMS 6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
MICROCRED « 2018-1 » 7-10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 » 11

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA SUBORDONNE 2018-1» 11

INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE SURPERFORMANCE

FCP VALEURS CEA 12

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16

WIFAK BANK 17-19

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SODEK- SICAR 20

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

SEVICOM 21

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 2 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23-24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- POST OBLIGATAIRE SICAV TANIT

ANNEXE III

SITUATIONS DEFINITIVES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- SODEK - SICAR

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 juillet 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société Unimed porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa réunion du 19 juin 2018, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2017 à 0,235 DT par action.

La mise en paiement s'effectuera le 15 août 2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS
Siège social : Route de Sousse KM35 GROMBALIA

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public et suite à une concertation avec ses deux commissaires aux comptes que l'arrêté et la publication des états financiers de l'année 2017 accuseront un retard par rapport aux délais fixés par la loi.

En fait, le retard est dû à des travaux de justifications des comptes et d'apurements des réserves formulées par les commissaires aux comptes dans leur dernier rapport publié, ainsi qu'un retard dans les réponses aux circularisations.

Lesdits travaux autant importants sont nécessaires pour l'achèvement de la mission d'audit des commissaires aux comptes conformément aux diligences requises en la matière.

Il est aussi important de signaler que les travaux précédemment mentionnés sont indispensables dans le cadre de l'exécution du plan de restructuration financière et opérationnelle annoncé par la société suite à une décision de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 juillet 2016.

En effet, les travaux en question nécessitent des vérifications et des contrôles approfondis qui dépassent largement les diligences requises habituellement pour l'audit des états financiers d'autant plus que les états financiers de la société AMS arrêtés au 31/12/2017 seront la référence admise pour définir le montage de son plan de restructuration financière et qui devrait être bouclé avant la fin de l'exercice 2018.

Il est à noter qu'un Conseil d'Administration de la société a été réuni le vendredi 20 juillet 2018 à l'effet d'examiner, et d'arrêter éventuellement, les états financiers relatifs à l'exercice 2017, et qu'à son terme, il a été décidé de continuer à mener les travaux ci-haut cités, et de reporter l'arrêté des états financiers à la décision d'un nouvel Conseil d'Administration qui sera convoqué et réuni à cet effet.

La société ne ménage actuellement aucun effort pour écourter au maximum les délais nécessaires pour l'arrêté et la publication des états financiers au titre de l'exercice 2017 et informera en temps opportun ses actionnaires de tout élément nouveau.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1»**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

BNA Capitaux –Intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », ouvertes au public le **27/04/2018**, ont été clôturées le **27/07/2018**, pour un montant de **25.410.500 DT**.

2018 - AS - 6190

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA Subordonné 2018-1»

BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», ouvertes au public le **10 Mai 2018**, ont été clôturées le **03 Août 2018**, pour un montant de **100 000 000 de dinars**.

2018 - AS - 6191

AVIS DE SOCIETES

Instauration d'une commission de surperformance

FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »
Agrément du CMF n°02-2007 du 05 mars 2007
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe le public et les porteurs de parts de FCP VALEURS CEA que son conseil d'administration, réuni en date du 22 juin 2018, a décidé d'instaurer une commission de surperformance qui vise à la rémunérer en tant que gestionnaire dudit fonds dès que le FCP réalise un rendement annuel supérieur à 8%.

Cette commission calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

Cette commission entrera en vigueur à partir de la fin de l'année 2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »

»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين

SODEK-SICAR

المقر الإجتماعي: شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي-1200- القصرين

إنّ السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين، مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية وذلك يوم الجمعة 24 أوت 2018 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الإجتماعي للشركة وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. المصادقة على طرق وأجال إستدعاء الجلسة العامة العادية،
2. تلاوة التقرير العام لمراقب الحسابات عن السنّة المالية 2017،
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2017،
4. تخصيص النتائج للسنة المالية 2017،
5. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2017.

AVIS DE SOCIETES

REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE

SERVICOM SA

Siège social : 65 Rue 8601,2035 Zone industrielle Charguia 1 Tunis

La société **SERVICOM SA** informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « **SERVICOM 2016** » visé par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n°16-940, **du report au 31/08/2018 du paiement de la quatrième échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 12/08/2018.

Les montants non payés à l'échéance du 12/08/2018, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit :

- 8,2% taux fixe
- TMM+ 3% taux variable.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT- CREDIMMO 2

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux de **TMM*+2,00%**, relatif à l'échéance du **15 août 2018**, sera effectué comme suit :

Part S :

Principal Unitaire :	97,218 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	10,322 DT	par part S

Total brut : **107,540 DT par part S**

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,485	66,357
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,807	114,546
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,827	18,841
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	347,714	347,302
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,719	30,744
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2684,568	2679,669
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,787	78,744
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,269	57,335
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,416	123,188
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	115,461	114,902

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,045	11,064
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,471	12,450
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,127	16,136
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,194	16,128
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,123	18,109
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,859	14,840
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	170,145	169,915
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	156,081	156,001
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,329	10,241
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	132,989	133,449
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	100,081	100,326
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	104,863	105,206
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,149	98,226
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,956	124,295
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,919	100,761
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,281	11,201
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	109,220	108,968
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,525	185,120

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	129,148	127,475
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,644	115,309
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,522	132,750
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	229,017	227,047
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	199,897	198,902
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,224	167,333
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	27,399	26,797
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	161,179	159,847
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,642	127,233
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9592,290	9539,466
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	84,036	83,323
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1142,371	1143,758
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6460,080	6503,599
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5662,402	5648,773
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,734	102,805

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,715	129,600
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 988,063	13 037,447
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 209.821.415, un actif net de D : 209.307.540 et un bénéfice de la période de D : 2.207.386.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 30 Juin 2018, 25,55% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	144 057 230	167 420 575	157 540 814
Obligations et valeurs assimilées		136 755 287	160 335 726	150 363 361
Titres OPCVM		7 301 943	7 084 849	7 177 453
Placements monétaires et disponibilités		62 647 370	49 006 423	63 407 683
Placements monétaires	5	57 015 256	46 389 937	47 154 079
Disponibilités		5 632 114	2 616 486	16 253 604
Créances d'exploitation	6	3 116 815	32 042	81 130
TOTAL ACTIF		209 821 415	216 459 040	221 029 627
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	494 577	498 898	482 313
Autres créditeurs divers	8	19 298	387 888	18 071
TOTAL PASSIF		513 875	886 786	500 384
ACTIF NET				
Capital	9	205 120 842	211 665 545	212 839 347
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		966	781	784
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 185 731	3 905 928	7 689 112
ACTIF NET		209 307 540	215 572 254	220 529 243
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		209 821 415	216 459 040	221 029 627

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	2 109 717	3 988 699	2 273 424	4 250 589	8 224 524
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 864 184	3 743 166	2 017 947	3 995 112	7 969 047
Revenus des titres OPCVM		245 533	245 533	255 477	255 477	255 477
Revenus des placements monétaires	11	797 562	1 454 339	604 634	1 227 782	2 381 692
Revenus des prises en pension		-	27 449	-	16 776	47 811
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 907 279	5 470 487	2 878 058	5 495 147	10 654 027
Charges de gestion des placements	12	(495 179)	(987 852)	(499 499)	(1 004 410)	(1 976 506)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 412 100	4 482 635	2 378 559	4 490 737	8 677 521
Autres charges	13	(55 517)	(111 339)	(56 570)	(114 369)	(225 417)
Contribution conjoncturelle		-	-	(159 177)	(316 606)	(638 460)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 356 583	4 371 295	2 162 812	4 059 762	7 813 644
Régularisation du résultat d'exploitation		(204 197)	(185 564)	(87 036)	(153 834)	(124 532)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 152 385	4 185 731	2 075 776	3 905 928	7 689 112
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		204 197	185 564	87 036	153 834	124 532
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(411 077)	(307 033)	(190 261)	(141 882)	103 734
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		261 880	263 991	15 425	65 513	39 760
RESULTAT DE LA PERIODE		2 207 386	4 328 253	1 987 976	3 983 393	7 957 138

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/04 au 30/06/2018	Période du 1/01 au 30/06/2018	Période du 1/04 au 30/06/2017	Période du 1/01 au 30/06/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 207 386	4 328 253	1 987 976	3 983 393	7 957 138
Résultat d'exploitation	2 356 583	4 371 295	2 162 812	4 059 762	7 813 644
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(411 077)	(307 033)	(190 261)	(141 882)	103 734
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	261 880	263 991	15 425	65 513	39 760
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(6 765 825)	(6 765 825)	(7 375 265)	(7 375 265)	(7 375 265)
	(13 005 072)	(8 784 131)	(3 146 545)	(3 339 110)	(2 355 866)
Souscriptions					
- Capital	120 735 659	215 837 239	120 153 516	218 481 422	378 760 303
- Régularisation des sommes non distribuables	23 387	50 659	21 103	39 887	74 304
- Régularisation des sommes distribuables	4 123 699	8 071 416	3 846 181	7 893 343	12 485 824
Rachats					
- Capital	(132 461 571)	(223 508 293)	(122 466 249)	(220 912 132)	(380 237 155)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 745)	(55 068)	(16 530)	(38 627)	(72 963)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 397 502)	(9 180 085)	(4 684 566)	(8 803 003)	(13 366 179)
VARIATION DE L'ACTIF NET ACTIF NET	(17 563 512)	(11 221 703)	(8 533 834)	(6 730 982)	(1 773 993)
En début de période	226 871 052	220 529 243	224 106 088	222 303 236	222 303 236
En fin de période	209 307 540	209 307 540	215 572 254	215 572 254	220 529 243
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 138 476	2 098 497	2 111 904	2 113 068	2 113 068
En fin de période	2 022 864	2 022 864	2 089 086	2 089 086	2 098 497
VALEUR LIQUIDATIVE	103,471	103,471	103,190	103,190	105,089
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	1,95%	0,87%	1,74%	3,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 144.057.230 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		132 994 764	136 755 287	65,34%
Obligation de sociétés		78 476 883	80 513 379	38,47%
AB SUB 2008-01 A	20 000	666 540	670 428	0,32%
AB SUB 2008-01 A	15 000	499 905	502 821	0,24%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 000 000	1 006 288	0,48%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	466 460	481 724	0,23%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	2 798 988	2 909 021	1,39%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	4 265 553	4 449 911	2,13%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	533 194	556 238	0,27%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 000 000	1 037 160	0,50%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 000 000	1 040 600	0,50%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	600 000	623 587	0,30%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 900 000	1 983 235	0,95%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	815 984	0,39%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	815 984	0,39%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	400 000	407 992	0,19%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	1 600 000	1 657 616	0,79%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	828 808	0,40%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	828 808	0,40%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	400 000	404 024	0,19%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	400 000	421 440	0,20%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000	2 817 080	1,35%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	937 500	943 308	0,45%
ATB SUB 2009 A2	20 000	250 000	251 648	0,12%
ATB SUB 2009 B1	5 000	300 000	301 576	0,14%
ATB SUB 2009 B2	10 000	733 283	737 228	0,35%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	250 000	251 646	0,12%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 019 792	0,49%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 019 792	0,49%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	300 000	314 412	0,15%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	101 892	0,05%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	101 892	0,05%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	42 000	42 794	0,02%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	404 112	0,19%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	404 112	0,19%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	80 000	80 822	0,04%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	1 200 000	1 243 184	0,59%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	310 796	0,15%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	310 796	0,15%

ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	100 000	101 664	0,05%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	200 000	203 328	0,10%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	100 680	0,05%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	100 680	0,05%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	302 080	0,14%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	302 080	0,14%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	317 756	0,15%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	306 164	0,15%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	306 164	0,15%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	510 616	0,24%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	510 616	0,24%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	400 000	407 148	0,19%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	200 000	203 574	0,10%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	509 232	0,24%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	254 616	0,12%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	500 000	510 144	0,24%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	510 540	0,24%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 567 008	0,75%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	240 000	249 497	0,12%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	7 000	560 000	562 816	0,27%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	20 000	1 600 000	1 608 048	0,77%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	80 000	80 329	0,04%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	210 000	210 879	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	100 000	103 074	0,05%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	200 000	206 352	0,10%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	120 000	123 808	0,06%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	200 000	211 244	0,10%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	264 524	0,13%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	57 000	57 025	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	285 112	285 159	0,14%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	900 000	908 172	0,43%
BH SUB 2018-1 CA TMM+ 2%	10 000	1 000 000	1 013 328	0,48%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 012 624	0,48%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 600 000	1 609 344	0,77%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	10 000	1 000 000	1 002 968	0,48%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	300 000	309 972	0,15%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	300 000	309 816	0,15%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 072 500	1 111 968	0,53%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	420 000	428 169	0,20%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 400 000	1 427 232	0,68%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	350 000	356 808	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	571 500	589 500	0,28%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	42 863	44 212	0,02%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	200 000	206 380	0,10%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	150 000	155 001	0,07%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	75 000	77 059	0,04%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	400 000	411 008	0,20%

CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	300 000	309 868	0,15%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	154 934	0,07%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	154 934	0,07%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	400 000	422 160	0,20%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	200 000	200 536	0,10%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	240 000	249 817	0,12%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	420 000	423 175	0,20%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	320 000	327 155	0,16%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	240 000	245 366	0,12%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	240 000	240 160	0,11%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	200 000	203 880	0,10%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 200 000	1 223 776	0,58%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	200 000	208 184	0,10%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	400 000	416 684	0,20%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	600 000	624 552	0,30%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 200 000	1 250 052	0,60%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	8 000	8 085	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	51 195	0,02%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	500 000	529 844	0,25%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	530 624	0,25%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 591 872	0,76%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	250 000	256 838	0,12%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	257 052	0,12%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	150 000	155 482	0,07%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	259 374	0,12%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	10 000	1 000 000	1 006 328	0,48%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 061 248	0,51%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	200 000	203 760	0,10%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	204 996	0,10%
EO STB 2008/1	50 000	3 000 000	3 025 920	1,45%
STB 2008/2	40 000	1 750 000	1 782 896	0,85%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	500 000	507 682	0,24%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	285 200	291 040	0,14%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	360 000	375 504	0,18%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	240 000	250 336	0,12%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	600 000	614 592	0,29%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	200 000	202 016	0,10%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	800 000	806 472	0,39%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	300 000	305 820	0,15%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	510 020	0,24%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	200 000	204 064	0,10%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	255 248	0,12%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 050 000	1 094 796	0,52%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	285 213	290 801	0,14%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	28 521	29 080	0,01%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	214 150	219 218	0,10%

UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 618 400	1 664 071	0,80%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	200 000	207 976	0,10%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	140 000	145 583	0,07%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	40 000	41 595	0,02%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	60 000	61 224	0,03%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	306 124	0,15%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	306 124	0,15%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	180 000	184 293	0,09%
Emprunts national		1 034 617	1 048 058	0,50%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	750 000	751 152	0,36%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	284 617	296 906	0,14%
Bons du trésor assimilables		52 839 764	54 131 323	25,86%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 700	1 670 300	1 752 111	0,84%
BTA 10 ANS 5.5% 03/2019	18 400	18 696 200	18 669 181	8,92%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 634 807	2,69%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	21 375 300	10,21%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 941 991	0,93%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 757 933	2,27%
Bons du trésor zéro coupon		643 500	1 062 526	0,51%
BTZC101210	1 200	643 500	1 062 526	0,51%
Titres OPCVM		7 371 930	7 301 943	3,49%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 009 919	0,96%
FINA O SICAV	489	50 051	49 777	0,02%
GO SICAV	2 923	300 087	305 223	0,15%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 036 107	0,50%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	506 842	0,24%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	140 712	0,07%
SANADET SICAV	1 297	142 315	138 405	0,07%
UGFS BONDS FUNDS	93 921	2 006 709	1 990 405	0,95%
AXIS TRESORERIE SICAV	9 416	1 001 075	994 537	0,48%
MCP SAFE FUND	1 140	125 125	130 016	0,06%
TOTAL		140 366 694	144 057 230	68,83%
Pourcentage par rapport au total actifs				68,66%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 57.015.256 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% actif net
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>			147 374	149 591	0,07%
BT SITS au 15/07/2018 à 8,95%	pour 90 jours		147 374	149 591	0,07%
<u>Comptes à terme</u>			47 500 000	47 984 005	22,93%
-					
Placement au 10/07/2018 (au taux fixe 9,29%)	pour 3 mois		2 500 000	2 541 741	1,21%
Placement au 31/07/2018 (au taux fixe 6,61%)	pour 4 mois		17 500 000	17 753 534	8,48%
Placement au 31/08/2018 (au taux fixe 6%)	pour 3 mois		20 000 000	20 081 534	9,59%
Placement au 09/09/2018 (au taux fixe 9,64%)	pour 3 mois		2 500 000	2 510 564	1,20%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		4 000 000	4 077 646	1,95%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		1 000 000	1 018 984	0,49%
<u>Certificats de dépôt</u>			8 746 167	8 881 659	4,24%
Certificat de dépôt HL au 26/07/2018 (au taux de 7,9%)	pour 30 jours		1 989 536	1 991 270	0,95%
Certificat de dépôt HL au 09/09/2018 (au taux de 7,6%)	pour 90 jours		985 083	988 350	0,47%
Certificat de dépôt HL au 10/09/2018 (au taux de 7,9%)	pour 90 jours		984 506	987 727	0,47%
Certificat de dépôt ATB au 18/10/2018 (au taux de 7,23%)	pour 280 jours		4 787 042	4 914 312	2,35%
TOTAL			56 393 541	57 015 256	27,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs					27,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à D : 3.116.815, contre un solde de D : 32.042, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	17 871	-	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	18 056	21 556	11 553
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	3 080 888	-	64 085
Autres débiteurs	-	10 486	5 492
Total	3 116 815	32 042	81 130

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2018 à D : 494.577, contre D : 498.898, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	494 577	498 898	482 313
Total	494 577	498 898	482 313

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à D : 19.298, contre D : 387.888 au 30/06/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	17 434	18 351	18 071
Etat, Contribution conjoncturelle	-	316 606	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	52 931	-
Autres créditeurs	1 864	-	-
Total	19 298	387 888	18 071

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2018, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	212 839 347
Nombre de titres	2 098 497
Nombre d'actionnaires	2 997

Souscriptions réalisées

Montant	215 837 239
Nombre de titres émis	2 128 055
Nombre d'actionnaires nouveaux	248

Rachats effectués

Montant	(223 508 293)
Nombre de titres rachetés	(2 203 688)
Nombre d'actionnaires sortants	(452)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(307 033)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 991
Régularisation des sommes non distribuables	(4 408)

Capital au 30-06-2018

Montant	205 120 842
Nombre de titres	2 022 864
Nombre d'actionnaires	2 793

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2018 à D : 2.109.717, contre

D : 2.273.424 pour la même période de l'exercice 2017, se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 182 031</u>	<u>2 345 863</u>	<u>1 233 199</u>	<u>2 434 090</u>	<u>4 938 144</u>
- Intérêts	1 182 031	2 345 863	1 233 199	2 434 090	4 938 144
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>682 153</u>	<u>1 397 303</u>	<u>784 748</u>	<u>1 561 022</u>	<u>3 030 903</u>
- Intérêts des BTA et Emprunt National	682 153	1 397 303	784 748	1 561 022	3 030 903
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>245 533</u>	<u>245 533</u>	<u>255 477</u>	<u>255 477</u>	<u>255 477</u>
- Dividendes	245 533	245 533	255 477	255 477	255 477
TOTAL	2 109 717	3 988 699	2 273 424	4 250 589	8 224 524

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2018 à D : 797.562, contre D : 604.634

pour la même période de l'exercice 2017, se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts des billets de trésorerie	2 772	6 733	63 824	101 703	136 163
Intérêts des comptes à terme	608 126	1 002 509	342 829	745 525	1 441 691
Intérêts des dépôts à vue	19 641	56 715	25 453	49 634	85 320
Intérêts des certificats de dépôts	167 023	388 382	171 876	329 591	717 189
Autres	-	-	652	1 329	1 329
TOTAL	797 562	1 454 339	604 634	1 227 782	2 381 692

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 495.179, contre D : 499.499 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Rémunération de gestionnaire	495 179	987 852	499 499	1 004 410	1 976 506
TOTAL	495 179	987 852	499 499	1 004 410	1 976 506

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 55.517 contre D : 56.570, pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Redevance du CMF	55 482	110 684	56 442	113 493	223 334
Services bancaires et assimilés	36	656	128	876	2 083
TOTAL	55 517	111 339	56 570	114 369	225 417

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 18.384.173, un actif net de D : 18.338.472 et un bénéfice de la période de D : 172.669.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 81,05% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,94% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	Année 2017
Portefeuille-titres	4	14 899 542	16 174 423	16 012 345
Obligations et valeurs assimilées		14 451 179	15 973 179	15 557 540
Tires des Organismes de Placement Collectif		448 363	201 244	454 805
Placements monétaires et disponibilités		3 481 291	3 955 081	3 106 244
Placements monétaires	5	3 481 168	3 954 970	3 106 233
Disponibilités		123	111	11
Créances d'exploitation	6	3 340	13 226	89
TOTAL ACTIF		18 384 173	20 142 730	19 118 678
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	43 980	45 832	41 505
Autres créditeurs divers	8	1 721	35 335	1 767
TOTAL PASSIF		45 701	81 167	43 272
ACTIF NET				
Capital	9	18 017 803	19 713 399	18 446 997
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		152	186	174
Sommes distribuables de la période		320 517	347 978	628 235
ACTIF NET		18 338 472	20 061 563	19 075 406
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 384 173	20 142 730	19 118 678

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	202 386	389 398	212 448	419 560	823 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées		187 946	374 958	205 284	412 396	816 123
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		14 440	14440	7 164	7 164	7 164
Revenus des placements monétaires	11	21 037	42 721	29 068	57 056	100 118
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		223 423	432 119	241 516	476 616	923 405
Charges de gestion des placements	12	(43 980)	(87 263)	(45 832)	(89 312)	(177 803)
REVENU NET DES PLACEMENTS		179 443	344 856	195 684	387 304	745 602
Autres charges	13	(5 456)	(10 832)	(5 727)	(11 175)	(22 306)
Contribution conjoncturelle		-	-	(16 813)	(33 442)	(67 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		173 987	334 024	173 144	342 687	655 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 423)	(13 507)	(1 890)	5 291	(27 623)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		161 564	320 517	171 254	347 978	628 235
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 423	13 507	1 890	(5 291)	27 623
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 842)	(9 260)	2 840	15 241	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 524	19 330	2 524	2 524	2 724
RESULTAT DE LA PERIODE		172 669	344 094	178 508	360 452	699 012

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	172 669	344 094	178 508	360 452	699 012
Résultat d'exploitation	173 987	334 024	173 144	342 687	655 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 842)	(9 260)	2 840	15 241	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 524	19 330	2 524	2 524	2 724
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(579 179)	(579 179)	(635 701)	(635 701)	(635 701)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(743 713)	(501 849)	(91 389)	(3 089 717)	(4 414 434)
Souscriptions					
- Capital	14 072 103	19 672 959	10 031 069	21 759 275	36 936 859
- Régularisation des sommes non distribuables	8 858	10 840	8 492	13 687	42 531
- Régularisation des sommes distribuables	470 670	687 687	310 703	762 788	1 216 816
Rachats					
- Capital	(14 744 684)	(20 110 549)	(10 114 074)	(24 753 781)	(41 221 206)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 483)	(12 514)	(8 677)	(13 344)	(44 138)
- Régularisation des sommes distribuables	(540 177)	(750 272)	(318 902)	(858 342)	(1 345 296)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 150 223)	(736 934)	(548 582)	(3 364 966)	(4 351 123)
ACTIF NET					
En début de période	19 488 695	19 075 406	20 610 145	23 426 529	23 426 529
En fin de période	18 338 472	18 338 472	20 061 563	20 061 563	19 075 406
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	185 714	183 378	197 056	226 064	226 064
En fin de période	179 028	179 028	196 229	196 229	183 378
VALEUR LIQUIDATIVE	102,434	102,434	102,235	102,235	104,022
TAUX DE RENDEMENT	0,88%	1,77%	0,86%	1,80%	3,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018, à D : 14.899.542 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018
Obligations & valeurs assimilées		14 056 696	14 451 179
Obligations des sociétés		4 214 715	4 327 523
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	105 360
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	109 714
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	80 000	81 598
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	712 547
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	60 000	62 159
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	120 000	122 485
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	150 000	155 936
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	317 428
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	35 000	35 681
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	42 863	44 212
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	160 000	165 104
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	30 000	30 953
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	105 539
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	140 000	143 545
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	80 000	80 215
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	120 000	120 907
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	140 000	145 728
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	120 000	124 426
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	203 269
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	93 280	94 364
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	40 000	41 663
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	20 000	20 470
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	90 000	92 189
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 202
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	240 000	248 124

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	120 000	120 042
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	161 294
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	204 043
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	202 956
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	145 973
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	28 550	29 228
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	80 000	80 169
Emprunt National		165 973	166 301
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	60 000	60 089
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	75 000	75 115
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	30 973	31 097
Bons du trésor assimilables		9 676 008	9 957 355
BTA 10-2018 - 5,5%	2 000	193 450	206 013
BTA 03-2019 - 5,5%	1 000	196 180	202 136
BTA 02-2020 - 5,5%	2 000	434 780	452 897
BTA 10-2020 - 5,5%	5 000	1 122 848	1 181 850
BTA 01-2021 - 5,75%	7 000	871 150	906 290
BTA 02-2022 - 6%	2 000	388 450	399 983
BTA 05-2022 - 6,9%	3 000	769 500	730 833
BTA 08-2022 - 5,6%	1 000	478 400	508 603
BTA 04-2023 - 6%	8 000	968 550	989 827
BTA 01-2024 - 6%	2 000	478 300	495 588
BTA 04-2024 - 6%	6 000	866 050	887 193
BTA 03-2026 - 6,3%	3 000	678 400	693 699
BTA 10-2026 - 6,3%	10 000	1 259 250	1 315 021
BTA 04-2028 - 6,7%	4 000	970 700	987 422
Titres des Organismes de Placement Collectif		451 489	448 363
Actions SICAV			
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 317	451 489	448 363
Total		14 508 185	14 899 542
Pourcentage par rapport au total des Actifs			

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 3.481.168 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Dépôt à vue		3 245 171	3 282 518	17,90%
Banque Nationale Agricole		3 245 171	3 282 518	17,90%
Billet de trésorerie	200 000	198 025	198 650	1,08%
SOMOCER au 11/08/2018 (60 jours) au taux de 7,5%	200 000	198 025	198 650	1,08%
Total général		3 443 196	3 481 168	18,98%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,94%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à D : 3.340, contre D : 13.226 au 30 juin 2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	3 277	13 187	-
Autres	63	39	89
Total	3 340	13 226	89

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à D : 43.980, contre D : 45.832 au 30 juin 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Maxula Bourse	29 385	30 725	27 825
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 757	9 064	8 208
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 838	6 043	5 472
Total	<u>43 980</u>	<u>45 832</u>	<u>41 505</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 1.721, contre D : 35.335 au 30 juin 2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 549	1 697	1 587
TCL	172	196	180
Contribution conjoncturelle	-	33 442	-
Total	<u>1 721</u>	<u>35 335</u>	<u>1 767</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2017

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

Souscriptions réalisées

Montant	19 672 959
Nombre de titres émis	195 565
Nombre d'actionnaires nouveaux	392

Rachats effectués

Montant	(20 110 549)
Nombre de titres rachetés	(199 915)
Nombre d'actionnaires sortants	(346)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 260)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	19 330
Régularisation des sommes non distribuables	(1 674)

Capital au 30-06-2018

Montant	18 017 803
Nombre de titres	179 028
Nombre d'actionnaires	558

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 202.386 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2018, contre D : 212.448 à l'issue de la même période close le 30 juin 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	65 533	130 271	70 384	143 608	276 081
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	122 413	244 687	134 900	268 788	540 042
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	14 440	14 440	7 164	7 164	7 164
TOTAL	202 386	389 398	212 448	419 560	823 287

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2018 à D : 21.037, contre D : 29.068 à l'issue de la même période close le 30 juin 2017, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	15 111	29 440	12 642	18 561	42 773
Intérêts des certificats de dépôt	2 010	2 010	-	1 323	1 323
Intérêts des billets de trésorerie	3 916	11 271	16 426	37 172	56 022
TOTAL	21 037	42 721	29 068	57 056	100 118

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2018 à D : 43.980, contre D : 45.832 à l'issue de la même période close le 30 juin 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Année</u> <u>2017</u>
Commission de gestion	29 385	58 305	30 725	59 874	119 198
Commission de dépôt	8 757	17 375	9 064	17 663	35 163
Commission de distribution	5 838	11 583	6 043	11 775	23 442
Total	43 980	87 263	45 832	89 312	177 803

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2018 à D : 5.456, contre D : 5.727 à l'issue de la même période close le 30 juin 2017, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Année</u> <u>2017</u>
Redevance du CMF	4 897	9 717	5 121	9 979	19 866
TCL	557	1 112	605	1 193	2 310
Autres	2	3	1	3	130
Total	5 456	10 832	5 727	11 175	22 306

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 juin 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 73.441.193 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er avril 2018 au 30 juin 2018 de 934.641 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 1^{er} août 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN
au 30 Juin 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	55 530,835	48 261,652	52 085,483
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 638,819	1 607,274	1 086,215
b - Obligations et Valeurs assimilées		51 892,016	46 654,378	50 999,268
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		17 910,358	24 416,336	13 075,728
a - Placement monétaires	3-3	12 948,801	11 408,100	6 964,748
b – Disponibilités	3-11	4 961,557	13 008,236	6 110,980
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		73 441,193	72 677,988	65 161,211
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	148,506	144,907	162,592
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	24,746	153,032	41,601
TOTAL PASSIF		173,252	297,939	204,193
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	71 615,206	70 978,834	62 442,160
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 652,735	1 401,215	2 514,858
a - Sommes distrib des exercices antérieurs		0,444	0,071	0,063
b - Sommes distribuables de la période		1 652,291	1 401,144	2 514,795
ACTIF NET		73 267,941	72 380,049	64 957,018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		73 441,193	72 677,988	65 161,211

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2018

(Unité : 1000 TND)

	Notes	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	748,334	1 383,224	687,727	1 256,903	2 500,788
a - Dividendes		71,882	71,882	65,603	65,603	65,603
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		676,452	1 311,342	622,124	1 191,300	2 435,185
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	265,907	451,304	242,792	433,274	999,332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 014,241	1 834,528	930,519	1 690,177	3 500,120
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	148,506	282,519	144,907	278,997	572,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		865,735	1 552,009	785,612	1 411,180	2 927,724
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	30,925	57,887	78,361	155,758	306,482
RESULTAT D'EXPLOITATION		834,810	1 494,122	707,251	1 255,422	2 621,242
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		99,831	158,169	92,688	145,722	- 106,447
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		934,641	1 652,291	799,939	1 401,144	2 514,795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 99,831	-158,169	-92,688	-145,722	106,447
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 80,389	-55,456	-57,350	-50,588	-12,246
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		34,091	36,257	14,966	40,906	31,138
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		788,512	1 474,923	664,867	1 245,740	2 640,134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Avril au 30 juin 2018

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	834,810	1 494,122	707,251	1 255,422	2 621,242
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 80,389	- 55,456	- 57,350	- 50,588	-12,246
c - +/- values réalisées sur cession de titres	34,091	36,257	14,966	40,906	31,138
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	2 605,717	2 605,717	2 514,003	2 514,003	2 514,003
AN 3 -Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	12 152,260	29 904,966	10 631,313	28 730,841	39 840,436
* Capital	11 870,100	28 825,900	10 359,400	27 674,900	38 410,100
* Régularisation des sommes non distrib	8,109	17,166	- 2,134	3,946	5,861
* Régularisations des sommes distrib	274,051	1 061,900	274,047	1 051,995	1 424,475
b – Rachats	7 019,206	20 463,249	6 887,816	13 554,105	33 481,125
* Capital	6 767,000	19 640,500	6 573,900	12 943,100	32 243,000
* Régularisation des sommes non distrib	4,829	10,321	2,758	5,572	8,034
* Régularisation des sommes distrib	247,377	812,428	311,158	605,433	1 230,091
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 315,849	8 310,923	1 894,361	13 908,473	6 485,442
AN 4 - Actif Net					
a- En début de période	69 952,092	64 957,018	70 485,687	58 471,576	58 471,576
b - En fin de période	73 267,941	73 267,941	72 380,049	72 380,049	64 957,018
AN 5 - Nombre d'actions					
a- En début de période (mille actions)	665,071	624,248	672,040	562,577	562,577
b- En fin de période (mille actions)	716,102	716,102	709,895	709,895	624,248
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	105,180	104,056	104,883	103,935	103,935
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,315	102,315	101,959	101,959	104,056
TAUX DE RENDEMENT	1,106%	2,197%	0,96%	1,88%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/06/2018

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/06/2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Juin 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2018 à 55.530.835 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.493.674	19,74%	19,78%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.151.124	7,01%	7,03%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.342.550	12,72%	12,75%	
Titres émis par des sociétés	531.500	36.617.400	37.398.342	50,92%	51,04%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	800.000	829.735	1,13%	1,13%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	233.200	240.835	0,33%	0,33%	-
EO ATL 2013-1	20.000	800.000	808.346	1,10%	1,10%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	300.000	310.795	0,42%	0,42%	BBB.
BH 2009	5.000	269.000	274.687	0,37%	0,37%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	285.000	285.127	0,39%	0,39%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	285.000	285.137	0,39%	0,39%	BBB-
CHO 2009	2.000	50.000	51.301	0,07%	0,07%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	466.400	471.818	0,64%	0,64%	-
STB SUB 2011	30.000	427.800	436.665	0,59%	0,60%	-
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.000.000	1.018.948	1,39%	1,39%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.400.000	1.459.734	1,99%	1,99%	-
EO UIB 2012-1	20.000	571.000	584.561	0,80%	0,80%	-
UBCI 2013-1	10.000	400.000	401.848	0,55%	0,55%	-
CIL 2014/2	5.000	200.000	205.064	0,28%	0,28%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	400.000	411.127	0,56%	0,56%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	80.000	80.837	0,11%	0,11%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	300.000	311.066	0,42%	0,42%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	900.000	935.617	1,27%	1,28%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	300.000	304.779	0,41%	0,42%	BB
CIL 2016/1	10.000	600.000	604.537	0,82%	0,83%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	600.000	612.427	0,83%	0,84%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	300.000	306.646	0,42%	0,42%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	600.000	600.302	0,82%	0,82%	BB
ATL 2016-1	10.000	600.000	600.395	0,82%	0,82%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	800.000	844.975	1,15%	1,15%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.072.986	2,82%	2,83%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.073.984	2,82%	2,83%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	800.000	816.258	1,11%	1,11%	BB+
EO BTE 2016	10.000	800.000	820.371	1,12%	1,12%	-
UIB SUB 2016	10.000	800.000	822.837	1,12%	1,12%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.008.206	2,73%	2,74%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.005.957	1,37%	1,37%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.010.260	1,38%	1,38%	-

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.041.293	2,78%	2,79%	BB+
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.567.009	2,13%	2,14%	BB
ATB Subordonné 2017	10.000	1.000.000	1.017.923	1,39%	1,39%	-
HL 2017-03	15.000	1.500.000	1.542.312	2,10%	2,11%	BB
Tunisie Leasing 2017-2	10.000	1.000.000	1.025.701	1,40%	1,40%	BBB+
BH Subordonné 2018-1	20.000	2.000.000	2.023.740	2,76%	2,76%	-
ML Subordonné 2018-1	12.500	1.250.000	1.263.286	1,72%	1,72%	BB
ATL 2018-1	10.000	1.000.000	1.003.093	1,37%	1,37%	BB
BNA Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.003.074	1,37%	1,37%	-
ATTIJARI LEASING Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.002.743	1,37%	1,37%	BB-
Titres OPCVM	36.019	3.698.541	3.638.819	4,95%	4,97%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	36.019	3.698.541	3.638.819	4,95%	4,97%	
Total du portefeuille-titres.		54.515.941	55.530.835	75,61%	75,79%	

La valeur des BTA au 30/06/2018 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.543 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-04-2018** au **30-06-2018**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **1.826.000** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **6.250.000** Dinars

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **748.334 DT** pour la période allant du **01-04-2018** au **30-06-2018**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	155.772	308.721	155.772	312.048	627.015
Revenues des titres OPCVM	71.882	71.882	65.603	65.603	65.603
Revenus des obligations	520.680	1.002.621	466.352	879.252	1.808.170
Total	748.334	1.383.224	687.727	1.256.903	2.500.788

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2018** à **12.948.801 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% actif	Emetteur
CD210618/010718 BH (8,39%,10j)	1.996.280	2.000.000	2,72%	BH
CD200618/090818 ML (8,50%,50j)	1.981.332	1.985.439	2,70%	MODERN LEASING
CD160518/050718 ML (8,60%,60j)	1.485.836	1.498.867	2,04%	MODERN LEASING
CD200618/200718 ML (8,60%,30j)	1.491.461	1.494.592	2,04%	MODERN LEASING
CD140618/030818 UNIFACTOR (8,50%,50j)	1.981.332	1.987.679	2,71%	UNION FACTORING
CD200618/090818 UNIFACTOR (8,50%,50j)	1.981.332	1.985.439	2,70%	UNION FACTORING
CD100418/090718 HL (9,25%,90j)	1.963.836	1.996.785	2,72%	HANNIBAL LEASE
Total	12.881.409	12.948.801	17,63%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-04-2018** au **30-06-2018** un montant de **265.907 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts des placements à termes	6.705	12.047	80.024	88.271	237.903
Intérêts des certificats de dépôts	259.202	439.257	162.768	345.003	761.429
Total	265.907	451.304	242.792	433.274	999.332

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2018** au **30-06-2018** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2017** au **30-06-2017** se détaillent ainsi :

Libellé	2018	2017
Capital au 1er Janvier		
Montant	62.442.160	56.258.341
Nombre d'actions	624.248	562.577
Nombre d'actionnaires	826	652
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	28.825.900	27.674.900
Régul des sommes non distribuables	17.166	3.946
Nombre d'actions émises	288.259	276.749

Rachats effectués		.
Montant (nominal)	19.640.500	12.943.100
Régul des sommes non distribuables	10.321	5.572
Nombre d'actions rachetées	196.405	129.431
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-55.456	-50.588
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	36.257	40.906
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Juin		
Montant	71.615.206	70.978.834
Nombre d'actions	716.102	709.895
Nombre d'actionnaires	883	640

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-06-2018** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	387	57	444
Sommes distribuables exercice en cours	1.494.122	158.169	1.652.291
Total	1.494.509	158.226	1.652.735

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2018** à **148.506 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	26.207	25.572	25.439
Rémunération du distributeur à payer	122.299	119.335	137.153
Total	148.506	144.907	162.592

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2018** à **24.746 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Etat retenues à la source	3.000	31.797	84
Honoraires du commissaire aux comptes	10.222	10.740	18.825
Redevances CMF à régler	5892	5.883	6.039

Autres charges AGO amortis*	- 1.943	2.773	-
TCL à payer	583	1.610	1.653
Jetons de présence	6.992	8.656	15.000
Contribution Exceptionnelle	-	91.572	-
Total	24.746	153.032	41.601

* L'abonnement des charges d'AGO au 30/06/2018 fait ressortir un solde de 3.349 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/06/2018 sont de l'ordre de 5.292 Dinars. Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-04-2018** au **30-06-2018** à **148.506 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	26.207	49.856	25.572	49.235	101.011
Rémunération du distributeur	122.299	232.663	119.335	229.762	471.385
Total	148.506	282.519	144.907	278.997	572.396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2018** au **30-06-2018** à **30.925 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	17.471	33.237	17.048	32.823	67.341
Honoraires du commissaire aux comptes	5.076	10.108	5.660	11.258	22.703
Autres charges AGO amortis	2.131	3.350	3.392	7.199	7.863
T CL	2.375	4.188	2.428	4.250	8.913
Jetons de présence	3.872	6.992	3.794	8.656	15.000
Autres charges *	-	12	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-		46.039	91.572	184.662
Total	30.925	57.887	78.361	155.758	306.482

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative.

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2018** à **4.961.557 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/062018	30/06/2017	31/12/2017
Dépôts à vue	4.961.557	4.939.193	6.110.980
Placements à terme	-	8.069.043	-
Total	4.961.557	13.008.236	6.110.980

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK - SICAR"
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 août 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim SETHOM.

SOCIETE SODEK SICAR

BILAN

(exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	7 057,846	6 281,150
Amortissements		(6 324,295)	(6 281,150)
Immobilisations corporelles	3	161 222,605	161 222,605
Amortissements		(151 028,153)	(159 218,563)
Immobilisations financières	4	5 837 300,000	4 987 300,000
Versements restant à effectuer		(271 000,000)	(172 000,000)
Provisions		(229 808,333)	(262 807,333)
Total des actifs immobilisés		5 347 419,670	4 554 496,709
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		5 347 419,670	4 554 496,709
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants	5	1 812 668,753	1 345 334,691
Placements et autres actifs financiers	6	129 414,275	116 453,150
Provisions		(82 195,650)	(74 901,300)
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 035 794,162	671 835,727
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 895 681,540	2 058 722,268
TOTAL DES ACTIFS		8 243 101,210	6 613 218,977

SOCIETE SODEK SICAR

BILAN

(exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(2 233 674,384)	(1 878 135,804)
Modifications comptables		390 862,751	-
Total capitaux propres		4 469 073,033	4 433 748,862
Résultat de l'exercice		(193 749,251)	(355 538,580)
Total des capitaux propres avant affectation	8	4 275 323,782	4 078 210,282
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Concours sur les ressources	9	3 409 471,121	2 121 350,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 409 471,121	2 121 350,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	10	152 511,632	148 166,844
Avance sur rétrocession de participation	11	330 794,675	265 400,825
Autres passifs financiers		75 000,000	91,026
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		558 306,307	413 658,695
TOTAL DES PASSIFS		3 967 777,428	2 535 008,695
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 243 101,210	6 613 218,977

SOCIETE SODEK SICAR

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<u>2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres de placements	12	79 978,183	59 486,885
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		79 978,183	59 486,885
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	13	(303 723,251)	(295 370,693)
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	(80 846,735)	(86 280,044)
Autres charges d'exploitation	15	(88 333,856)	(82 834,912)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(472 903,842)	(464 485,649)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(392 925,659)	(404 998,764)
Autres gains ordinaires	16	199 676,408	49 509,584
Eléments extraordinaires		-	450,600
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(193 249,251)	(355 038,580)
Impôts sur les bénéfices		(500,000)	(500,000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(193 749,251)	(355 538,580)
Modifications comptables		390 862,751	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		197 113,500	(355 538,580)

SOCIETE SODEK SICAR
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Prestations de services encaissées	25 982,300	7 152,280
Dividendes des SICAV obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus ou moins-values sur cession SICAV obligataires	(1 584,322)	(4 465,733)
Produits financiers sur placement	26 316,033	36 200,078
Encaissements de jetons de présence	5 000,000	1 500,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(393 269,150)	(315 055,398)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION	(332 288,593)	(265 422,337)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements affectés à l'acqui d'immob corporelles	(776,696)	(289,000)
Décassements affectés à l'acqui d'immob financières sur fonds propres	(30 000,000)	(180 000,000)
Décassements affectés à l'acqui d'immob financières sur FSPME	17 (302 000,000)	(144 000,000)
Décassements affectés à l'acqui d'immob financières sur CDC	18 (225 000,000)	-
Paiement SOTUGAR pour le compte FSPME	(13 380,000)	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES OU PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(571 156,696)	(324 289,000)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Financement sur FSPME	822 950,000	257 050,000
Financement sur CDC	300 000,000	-
Encaissements pour rétrocession des participations	123 544,750	78 916,150
Remboursement des créances	21 000,000	21 000,000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS	1 267 494,750	356 966,150
VARIATION DE TRESORERIE	364 049,461	(232 745,187)
Trésorerie au début de l'exercice	671 744,701	904 489,888
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 035 794,162	671 744,701

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme en date du 15 Mai 1997, son capital social est de 6 236 055 Dinars divisé en 1 247 211 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 31 décembre 2017 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien.

Au 11/07/ 2018, le niveau de liquidité de la société représente un montant de 269400 dinars, duquel il faudrait retrancher des engagements financiers à venir auprès du FOPRODI à hauteur de 118 829 dinars, ce qui laisserait un reliquat de trésorerie disponible de 150 571 dinars. Ce qui couvrirait à peine les charges d'exploitation de six mois d'activité.

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse sous-jacente du cadre conceptuel de la continuité d'exploitation, en raison de la situation financière décrite ci-dessus il est possible que la société ne puisse plus être en mesure de continuer son exploitation et de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

Le conseil d'administration étudie actuellement les possibilités financières pour assurer la pérennité de l'entreprise à moyen terme, cependant, il n'est pas en mesure de garantir que l'adoption du principe de continuité d'exploitation soit approprié.

Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33,33%
- Matériel de Transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%

2. Immobilisations financières

Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values potentielles, seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation, aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Par ailleurs, les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

3. Les revenus

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations.
- Les produits des placements
- Les honoraires d'étude
- Les commissions de mise en place
- Les commissions sur la gestion des fonds du FOPRODI

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

Note 3. Immobilisations

DESIGNATION	Valeur au 31/12/2016	Acquisition 2017	Valeur au 31/12/2017	Amortissement au 31/12/2016	Dotation de l'exercice	Régul. 2017	Amortissement au 31/12/2017	Valeurs nettes au 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Logiciel	1 568,300	776,696	2 344,996	1 568,300	43,145	-	1 611,445	-
Site Web	4 712,850	-	4 712,850	4 712,850	-	-	4 712,850	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 281,150	776,696	7 057,846	6 281,150	43,145	-	6 324,295	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Equipements de bureau	10 772,903	-	10 772,903	10 772,903	-	-	10 772,903	-
Mobilier de bureau	22 821,727	-	22 821,727	22 567,902	78,100	-	22 646,002	175,725
Matériel informatique	16 031,337	-	16 031,337	15 863,203	87,708	-	15 950,911	80,426
Matériel de transport	103 554,807	-	103 554,807	103 392,637	8 714,961	(17 994,000)	94 113,598	9 441,209
Agencement Aménagement et installat	8 041,831	-	8 041,831	6 621,918	871,378	51,443	7 544,739	497,092
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 222,605	-	161 222,605	159 218,563	9 752,147	(17 942,557)	151 028,153	10 194,452
TOTAL	167 503,755	776,696	168 280,451	165 499,713	9 795,292	(17 942,557)	157 352,448	10 194,452

(exprimé en dinars)

Note 4: Immobilisations financières

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Titres de participation libérés SODEK	4.1	2 782 000,000	2 807 000,000
Titres de participation non libérés SODEK	4.2	112 000,000	142 000,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK		(112 000,000)	(142 000,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK		(229 808,333)	(262 807,333)
Titres de participation libérés FOPRODI	4.3	1 972 300,000	1 864 300,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	4.4	96 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI		(30 000,000)	(30 000,000)
Titre de participation libérée FSMPE	4.5	422 000,000	144 000,000
Titre de participation non libérés FSMPE	4.6	129 000,000	-
Versements restant à effectuer sur participations FSMPE		(129 000,000)	-
Obligations convertibles FSPME/FULLA		24 000,000	-
Obligations convertibles en action CDC/SOIP		300 000,000	-
		5 336 491,667	4 552 492,667

(exprimé en dinars)

Note 4.1 : Titres de participation libérés SODEK

	Brut	Provision	Net	2016
TP ENNEJMA	50 000,000	(25 420,000)	24 580,000	24 580,000
TP ALICO	100 000,000	-	100 000,000	22 501,000
TP SOFAC	-	-	-	55 000,000
TP AFRIQUE	40 000,000	(13 333,333)	26 666,667	26 666,667
TP INFOLAND	17 500,000	(4 375,000)	13 125,000	13 125,000
TP GHATH	40 000,000	(13 180,000)	26 820,000	26 820,000
TP FERHI PLAST	45 000,000	-	45 000,000	45 000,000
TP CLINIQUE AUTO HERMASSI	50 000,000	(49 000,000)	1 000,000	1 000,000
TP BTS	20 000,000	-	20 000,000	20 000,000
TP STE FULLA	12 000,000	(12 000,000)	-	-
TP SCITEK	500 000,000	-	500 000,000	500 000,000
TP STA THERMALE	250 000,000	-	250 000,000	250 000,000
TP ADAMOIL	138 000,000	-	138 000,000	138 000,000
TP BISCUITERIE C	36 000,000	(9 000,000)	27 000,000	36 000,000
TP LES MERVEILLES DU CENTRE	230 000,000	-	230 000,000	230 000,000
TP SOUVIR	200 000,000	(41 500,000)	158 500,000	158 500,000
TP SOIP	180 000,000	-	180 000,000	180 000,000
TP HOTEL BYZACENE	300 000,000	(45 000,000)	255 000,000	300 000,000
TP STE NEW PALST	365 000,000	-	365 000,000	365 000,000
TP STE COMPOST	26 500,000	-	26 500,000	-
TP GREEN PARC	17 000,000	(17 000,000)	-	17 000,000
TP PUNICA	120 000,000	-	120 000,000	120 000,000
TP HANNIBAL OIL	45 000,000	-	45 000,000	15 000,000
	2 782 000,000	(229 808,333)	2 552 191,667	2 544 192,667

Note 4.2 : Titres de participation non libérés SODEK

	2017	2016
TP INFOLAND	17 500,000	17 500,000
TP STE COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	79 500,000	79 500,000
TP HANNIBAL OIL	15 000,000	45 000,000
	112 000,000	142 000,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(112 000,000)	(142 000,000)
	(112 000,000)	(142 000,000)

(exprimé en dinars)

Note 5 : Autres actifs courants

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avance sur salaire	250,000	300,000
Etat, report d'impôt sur les sociétés	75 650,851	70 562,794
Etat, report de TVA	1 801,538	1 531,938
Actionnaires comptes d'apport en capital	1 256 730,000	1 256 730,000
SCITEK dépenses pour compte	138,000	138,000
Charges constatées d'avance	1 823,521	1 748,676
Produits à recevoir- Intérêts de retard	466 266,551	-
Actionnaires défaillants		
Produits à recevoir	10 008,292	14 323,283
	1 812 668,753	1 345 334,691

Note 6 : Placements et autres actifs financiers

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Créance Béchir Fradj	24 901,300	24 901,300
Provisions pour dépréciation du compte Béchir Fradj	(24 901,300)	(24 901,300)
Echéance à moins d'un an -Prêt Afrique Marbre	33 218,850	41 551,850
Echéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	50 000,000	50 000,000
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(50 000,000)	(50 000,000)
Créance sur Abdelbasset Tlili	13 999,775	-
Intérêts courus sur Prêt Afrique Marbre	7 294,350	7 961,350
Intérêts réservés sur Prêt Afrique Marbre	(7 294,350)	(7 961,350)
	47 218,625	41 551,850

(exprimé en dinars)

Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Banque de l'habitat (BH)	20 845,599	13 184,991
Banque Nationale Agricole (BNA)	658,422	-
Qatar National Bank (QNB) compte 001 (*)	140 155,863	112 855,631
Qatar National Bank (QNB) compte 002	7 946,629	331,687
ATTIJARI BANK	74 765,943	-
Placements en bon de caisse FSPME (*)	480 000,000	-
Placement en bons de caisse SODEK	200 000,000	500 000,000
Placement SICAV-Obligataires Banque de l'Habitat	111 142,800	45 348,149
Caisse	278,906	115,269
	1 035 794,162	671 835,727

(*) Il s'agit de fonds gérés pour le compte du fond de restructuration des PME.

Note 8: Tableau de mouvement des Capitaux propres et résultat par actions

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Modifications comptables	Fonds social	Résultats reportés déficitaires	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au 31/12/2016	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	-	2 000,000	(1 878 135,804)	(355 538,580)	4 078 210,282
Corrections d'erreurs fondamentales				390 862,751 (*)				390 862,751
Résultat de l'exercice 2017							(193 749,251)	(193 749,251)
Affectation du résultat de l'exercice 2016						(355 538,580)	355 538,580	-
Valeurs au 31/12/2017	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	390 862,751	2 000,000	(2 233 674,384)	(193 749,251)	4 275 323,782

(*) La société a comptabilisé en modifications comptables, les intérêts de retard sur les actionnaires défaillants pour la période allant du 14/02/2012 au 31/12/2016, ces intérêts ont été calculés au taux d'intérêt statutaire de 6%.

(exprimé en dinars)

Note 9 : Concours sur les ressources

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Affectation sur les ressources FOPRODI	2 038 300,000	1 864 300,000
Affectation sur le fonds FSPME	1 066 399,886	257 050,000
Affectation sur le fonds CDC	304 771,235	-
	3 409 471,121	2 121 350,000

Note 10 : Autres passifs courants

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Personnel-Charges à payer	67 895,000	79 853,664
Etat, impôts et taxes	13 679,995	6 601,057
CNSS	25 454,988	19 181,379
Charges à payer	42 021,185	38 226,717
Créditeurs divers	200,000	200,000
Produits constatées d'avance	3 260,464	1 944,027
Divers	-	2 160,000
	152 511,632	148 166,844

Note 11 : Avance sur rétrocession de participation

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avance sur rétrocession de participations	330 794,675	265 400,825
	330794,675	265 400,825

(exprimé en dinars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Note 12 : Revenus des titres de placements</i>		
Plus-values sur cession de participations	29 150,000	-
Dividendes des SICAV Obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus-values sur cession des SICAV	623,681	53,924
Moins-values sur cessions des SICAV	(2 172,366)	(4 519,657)
Plus-values sur réactualisation des SICAV	683,505	-
Moins-values sur réactualisation des SICAV	(95,461)	(95,461)
Jetons de présence	2 075,000	5 300,000
Produits financiers sur prêts en comptes courants	667,000	1 572,540
Produits financiers sur bons de caisse	26 316,033	34 695,820
Commission de gestion des ressources FSPME	-	664,808
Produits sur obligations convertibles en actions	1 371,657	-
Commission d'études	16 423,000	12 568,475
Intérêts des comptes courants	(330,412)	-
	79 978,183	59 486,885

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Note 13 : Charges de personnel</i>		
Salaires	260 123,526	237 675,174
Charges pour congés à payer	(5 781,797)	5 599,724
Cotisation CNSS	35 589,906	37 680,236
Prime accident de travail	1 073,927	1 137,001
Charges patronal CNRPS	4 834,577	4 612,545
Autres charges de personnel	3 643,548	2 808,413
Frais de formation	3 639,564	5 857,600
Don au personnel SODEK	600,000	-
	303 723,251	295 370,693

(exprimé en dinars)

<i>Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	43,145	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	9 803,590	22 372,044
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	71 000,000	63 908,000
	80 846,735	86 280,044

<i>Note 15 : Autres charges d'exploitations</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Achats fournitures de bureau	1 085,940	684,776
Achats divers	393,529	293,330
Carburants	16 808,960	15 936,000
Electricité	1 509,950	878,900
Eau	205,418	197,424
Location	10 947,811	10 426,490
Entretiens et réparations	9 018,132	5 128,965
Assurance SOTUGAR	900,000	450,000
Assurance matériel de transport	2 887,268	3 087,051
Assurance siège social	163,454	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 489,321	13 217,187
Charges diverses ordinaires	1 280,506	2 575,053
Frais de déplacements	2 188,500	1 029,720
Frais de restauration	8 825,879	7 648,670
Frais postaux et de télécommunication	3 201,996	2 403,506
Frais et Commissions bancaires	302,570	727,489
Impôts et taxes	10 408,029	10 544,196
Droits de timbres et frais d'enregistrements	466,593	356,155
Jetons de présence	5 250,000	3 250,000
Cotisations ATIC	4 000,000	4 000,000
	88 333,856	82 834,912

(exprimé en dinars)

Note 16 : Autres gains ordinaires

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts de retard sur actionnaires défaillants	75 403,800	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	103 999,000	45 648,310
Reprises sur amortissement des immobilisations corporelles	17 994,000	-
Autres gains ordinaires	442,500	0,030
Produits divers ordinaires	1 837,108	3861,244
	199 676,408	49 509,584

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SODEK-SICAR AU 31/12/2017

1. Les engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement)

2. Les engagements reçus par société du portefeuille

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nbre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
Ennejma	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nom. de 100 DT	Aucune
Infoland	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	SOTUGAR sur un mt de 17.500 DT
Groupe Ferhi Plast	Néji FERHI	Portage	15 SODEK 10 FOPRODI	66.573,000 70.947,500	2500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Afrique de Marbre	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Garantie FNG sur 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Elghaith Agricole	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Station thermale	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	----	----	23750 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Green Parc de loisir	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	----	----	1100 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Fulla	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune
Adam Oil	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un mt de 138.000 DT
Biscuiterie du Centre Ouest	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un mt de 36.000 DT
Compostage du Centre Ouest	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nbre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres de cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
New plast Company	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nom De100DT	Aucune
SOUVIR	Tahar Guesmi	Pacte d'actionnaires	---	---	1199 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	SOTUGAR sur un mt de 200.000 DT
Les merveilles du centre	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	AbdelbassetTlili	portage	02 traites SODEK+FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un mt de 55.000
Clinique Auto Hermassi	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	Aucune
Byzacène	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	----	3000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
Punica Ingrédient	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
Hannibal Oil	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur mt de 15.000 DT
Polymères et couleurs	Med Khaled Bouallagui	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 65.000 DT FSPME
ThalateX	Hassen ZIDI	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 100.000 DT FSPME
SAV	Montassar Bouhleli	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 200.000 DT FSPME
SOCOC	Fadhila Dhahbi	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 102.000 DT FSPME

RAPPORT GENERAL MODIFIE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE SODEK-SICAR

I – RAPPORT D'AUDIT MODIFIE SUR LES ETATS FINANCIERS

Messieurs,

Ce rapport général est un rapport d'audit modifié suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 05/07/2018, recommandant de tenir compte de la réserve N°1 de notre rapport général de commissariat aux comptes en date du 20 juin 2018.

1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale de la société, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODEK-SICAR, tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SODEK-SICAR au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

1- Le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social.

Au 31 décembre 2017, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital social.

Sur recommandation de l'assemblée générale ordinaire en date du 05/07/2018, la société a comptabilisé en produits à recevoir un montant 466 266,551 dinars, représentant les intérêts de retards calculés sur la partie du capital social non libérée dans les délais légaux.

A la date de la signature du présent rapport, il existe à notre avis une incertitude importante quant au recouvrement de ces intérêts, notamment en raison de la défaillance de certains actionnaires dans la libération du capital social.

2 - La SODEK SICAR a souscrit et libéré pour un montant de 500 000 dinars dans le capital de la SCITEK sans conclure une convention de rétrocession comme il est requis par la réglementation en vigueur et notamment l'article 22 nouveau du décret-loi 2011-99.

3 - La BNA a libéré en date du 06/03/2014 sa quote-part dans la deuxième moitié de l'augmentation du capital social s'élevant à 548 797 dinars, selon l'article 14 du décret-loi 2011-100, la SODEK SICAR dispose de deux années à compter du 01 janvier de l'année suivant celle de la libération pour investir 75% des sommes mises à sa dispositions dans des projets implantés dans les zones de développement régional et régis par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements.

Aux termes de l'article 6 paragraphe VI, du décret-loi 2011-100 du 21 octobre 2011, la SODEK-SICAR se trouve en cas de déchéance fiscale solidaire avec les souscripteurs dans la limite du montant dont ils ont bénéficié du paiement de l'impôt due par les souscripteurs et des pénalités de retard en rapport.

Nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2017, la SODEK SICAR n'a pas été en mesure de réaliser les pourcentages d'investissements exigés par le décret-loi en question.

4 - La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation sur la société « Hôtel Byzacène » à hauteur de 45 000 dinars, en prenant en considération les perspectives futurs présentées par la direction de l'hôtel.

Le montant provisionné pourrait s'avérer insuffisant en raison des déficits accumulés et du retard observé dans la réalisation du projet. L'insuffisance de provision pourrait avoisinée à notre avis les 100 000 dinars soit un tiers de la valeur totale de la participation.

5 - Au 15 mai 2018, le niveau de liquidité de la société représente un montant de 314 027 dinars, duquel il faudrait retrancher des engagements financiers à venir auprès du FOPRODI à hauteur de 118 829 dinars, ce qui laisserait un reliquat de trésorerie disponible de 195 198 dinars. Ce qui couvrirait à peine les charges d'exploitations de huit mois d'activité.

Au 31 décembre 2017, les états financiers montrent que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital social libéré en raison des pertes subies, il y a lieu de convoquer une assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les états financiers fournissent des informations adéquates sur cette question au niveau de la note N°2.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de la société pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de la société de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II - RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves ».

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous nous sommes assurés de la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis le : 07 Août 2018

**Le Commissaire aux Comptes
Karim SETHOM**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Opérations réalisées relative à des conventions antérieures

1-La SODEK SICAR et la BFPME ont signé le 05 mars 2015 une convention de gestion d'un fond de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Suivant la décision du conseil d'administration en date du 17 mars 2011 et la décision du conseil d'administration en date du 31 mars 2015, le président directeur général de la SODEK-SICAR monsieur Tahar Nasri a perçu durant l'exercice 2017, les avantages et rémunérations suivants :

- Un salaire annuel net de 44 087 dinars.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 8 919 dinars.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 873 dinars.

Par ailleurs, monsieur le président directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'une prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

Il est à noter que les jetons de présence revenant aux administrateurs sont enregistrés parmi les charges de l'exercice 2017 pour un montant de 5250 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 07 AOUT 2018

Le commissaire aux comptes

Karim SETHOM